

2013-UNAT-338, Dzuverovic

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel de Mme Dzuverovic et un appel à l'appel par le Secrétaire général. En examinant l'appel de Mme Dzuverovic, Unat a jugé que UNDT n'avait pas fait d'erreur de droit en concluant que la demande n'était pas à recevoir Ratione Materiae, car l'appelant n'avait pas demandé l'évaluation de la décision de la décision contestée et n'a fait aucune demande écrite pour étendre le date limite. En examinant la demande du Secrétaire général dans son appel à ordonner la rédaction des paragraphes contenant des recommandations de UnTT, Unat a soutenu que l'approche de UNT ne méritait pas le recours recherché, car les recommandations n'avaient aucune conséquence contraignante sur les parties. UNAT a rejeté l'appel à l'unanimité et l'appel croisé par la majorité, le juge Chapman dissident.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La requérante a contesté la non-renouvellement de sa nomination. UNDT a jugé que la demande n'était pas à recevoir mais a fait une série de recommandations liées au rôle du demandeur en tant que dénonciateur.

Principe(s) Juridique(s)

UNT agit au-delà de sa compétence ou de sa juridiction s'il étend la date limite pour l'évaluation de la gestion. Sans évaluation de la gestion d'une décision contestée, où elle est nécessaire, undt ne peut pas recevoir et envisager une demande par un membre du personnel.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Dzuverovic

Entité

ONU-Habitat

Numéros d'Affaires

2012-375

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Avr 2015

President Judge

Juge Chapman

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Management Evaluation

Time limit

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 111.1

Statut du personnel de l'OACI

- Article 11.1
- Article 11.2
- Article 11.3
- Article 11.4
- Article 11.5

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.10
- Article 7.3
- Article 8.3

TCNU Statut

Jugements Connexes

UNDT/2012/105

2010-UNAT-036

2012-UNAT-273

UNDT/2012/074

2010-UNAT-029